

Relevé des échanges – Réunion Comité de Pilotage du 12 février 2021

Etude pour la régularisation du seuil de la Salarderie sur le Colin (Aubinges)

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) réunissait les membres du Comité de Pilotage de suivi de l'étude d'aide à la décision pour la continuité écologique liée au seuil de la Salarderie, situé sur la rivière (le Colin), à Aubinges.

L'étude est réalisée par le bureau d'étude « INGEROP », la réunion concernait la restitution de la Phase « 1 » (Diagnostic et discussion autour des scénarios à développer (Phases 2 & 3)).

Les rapports d'études et Comptes rendus sont disponibles sur : www.vallee-yevre.com.

Présents :

Rudy ROGER (Elu d'Aubinges, délégué SIVY), Antoine BALL (Elu d'Aubinges, délégué SIVY), Céline DESCLAUX YVARD (Propriétaire riverain), Michel GILLET (Propriétaire riverain), Erice MALATRE (DDT 18)

INGEROP : Florian MIROLO (Chargé d'étude INGEROP)

SIVY : Thierry COSSON (Vice-Président), Jérémy JOLIVET & Guillaume DEBAIN (Agents SIVY chargés du suivi de l'étude)

Excusés : Pauline CHOUCARD (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), Mme Juliette JARRY et Vincent VAUCLIN (OFB), Mme Pascale ROUZIER (Maire d'Aubinges)

Introduction

M. ROGER accueille et remercie les personnes présentes avant de donner la parole au SIVY.

M. JOLIVET remercie les personnes présentes en évoquant le contexte sanitaire particulier dans lequel s'inscrit cette réunion, il explique que le Comité de suivi de l'étude est normalement plus important, mais le nombre de personnes conviées a été volontairement restreint pour permettre la tenue de cette réunion, qu'il paraissait indispensable à tenir en présentiel pour entretenir les meilleurs échanges possibles avec les riverains concernés, les éléments seront ainsi diffusés auprès de l'OFB, Fédération de Pêche, Amis des Moulins, Puis M. JOLIVET invite à un tour de table et indique ensuite que la réunion sera co-animée par le SIVY avec INGEROP.

Sur la situation de l'étude

M. JOLIVET rappelle le contexte de l'étude et propose que la documentation liée puisse être disponible sur le site internet du syndicat, ainsi que les comptes rendus (site : www.vallee-yevre.com). Il indique également que l'organisation de l'information a été modifiée à cause des conditions sanitaires, une réunion publique avait préalablement été envisagée avec la municipalité, il motive ainsi la commune à solliciter le syndicat pour mettre en place l'information et l'échange nécessaire, en évoquant des possibilités de mise à disposition des documents en mairie, ou même qu'un agent du syndicat réalise une permanence pour informer et échanger avec les riverains.

M. GILLET indique que c'est le syndicat qui lui a appris qu'il était dorénavant propriétaire de l'ouvrage, qu'il n'avait pas eu connaissance des procédures ayant eu lieu dans le cadre de l'abrogation du droit d'eau ainsi que des affichages. Il dit être étonné de la situation, d'autant qu'il a connu la dernière campagne de travaux sur le site, ayant eu lieu dans les années 1980, que M. PASCAUD avait pris à sa charge pour ce qui concernait l'ouvrage.

M. MALATRE rappelle la situation juridique des ouvrages de ce type, le contexte de propriété, et l'abrogation du droit d'eau. Il rappelle par ailleurs que ce n'est pas l'étude du SIVY qui a motivé l'abrogation du droit d'eau, mais bien le contexte de l'ouvrage, l'évolution des usages et l'état du complexe hydraulique.

M. JOLIVET précise que le SIVY a, en effet, retardé la proposition de réalisation de la présente étude, de façon à s'assurer de la stabilité juridique de la propriété de l'ouvrage.

M. MIROLO présente l'équipe d'INGEROP qui travaille sur le projet, et les différents interlocuteurs, administratif et de terrain.

Contexte général du secteur d'étude

M. GILLET rappelle la présence des plans d'eau sur le Colin amont et plusieurs de ses affluents, ce qui explique probablement les problèmes hydrologiques, et la présence d'espèces dégradants le cortège piscicole du secteur. Il confirme également un secteur associé à une zone humide sur l'affluent rive gauche du Colin qui traverse sa parcelle (comme l'indique le zonage potentielle du SAGE.)

M. ROGER se pose la question de la provenance des truites en aval de l'ouvrage, si elles viennent de l'amont, de l'aval, s'il s'agit d'une population qui se maintient sur le secteur ?

M. JOLIVET, DEBAIN répondent qu'il peut y avoir plusieurs hypothèses, il y a tout d'abord les individus qui arrivent par devalaison depuis l'amont puis reste coincés, en rappelant des frayères fonctionnelles sont présentes en amont du Colin. Il peut également y avoir des individus qui remontent le cours d'eau lorsque les conditions sont favorables (le secteur de Nerigny sur le Colin aval est ainsi reconnu pour y abriter l'espèce selon les riverains), il est ensuite difficile (hors analyses génétiques) de déterminer si les individus sont indigènes ou issus de lâchers.

M. MALATRE ajoute que les espèces situées au pied de l'ouvrage cherchent certainement à remonter le cours d'eau, que l'ouvrage bloque alors leur cycle biologique qui consiste à migrer entre les périodes de grossissement et de fraies.

M. MIROLO développe la situation des espèces invasives en évoquant les écrevisses exotiques présentes sur le secteur.

M. DEBAIN confirme en donnant l'exemple des écrevisses américaines observées dans le Colin à Morogues.

M. JOLIVET ajoute que l'ouvrage n'est pas un frein à l'introduction d'espèces exotiques, les espèces d'écrevisses américaines sont effectivement présentes, et en abondance, sur le bassin du Colin amont, il développe en expliquant qu'il existe seulement deux stations d'écrevisses autochtones connues, faibles et fragiles, constatées en 2020, sur le ruisseau de Gué de l'Aunay et du Sordon, que chacune d'elle est limitée en aval par la présence des écrevisses exotiques que la présence finira certainement inexorablement par éteindre (prédation, peste des écrivisses, ...).

Etat des ouvrages

M. JOLIVET indique que l'effacement accidentel de l'ouvrage peut avoir lieu cet hiver au cours d'un bref événement, comme dans 15 ans, mais que c'est inéluctable sans intervention, et que le SIVY a déjà rencontré des cas d'incidents de ce type au cours des dernières années.

M. MIROLO complète en indiquant que des sondages géotechniques de l'ouvrage permettraient d'en savoir un peu plus sur l'état de l'infrastructure.

Concernant l'ouvrage de décharge du bief, au niveau du ruisseau de la Brosse, M. BALL indique que l'ouvrage a fait l'objet d'ajustements infructueux, avec la mise en place de blocs par ses soins pour palier à la fuite en rive droite de l'ouvrage.

M. JOLIVET indique que l'ouvrage se couchera probablement complètement à l'occasion d'un événement sur le ruisseau de la Brosse, son état est particulièrement préoccupant d'autant qu'il doit maintenant faire transiter l'ensemble du débit qui ne poursuit plus son chemin dans le bief.

Contexte précis du site

Mme YVARD confirme la situation du bief et son envasement.

M. MIROLO explique qu'une épaisseur de près de 90cm de sédiments a été identifiée sur certains sondages dans le bief (entre les deux ouvrages ou le volume de sédiment est estimé à 75m³).

M. GILLET, M. BALL & Mme YVARD expliquent la façon dont était entretenu le bief auparavant, avec une intervention collective des riverains chaque lendemain du 14 juillet. Puis que les manquements de certains riverains à rapidement créé des « bouchons vaseux » bien localisés dégradant progressivement les écoulements dans le bief.

M. JOLIVET indique que la situation était déjà certainement fragile en terme topographique, pour que le bief ait besoin d'un entretien conséquent de type annuel, et que le retrait de la vanne en crête du seuil à également probablement accentué le phénomène.

M. MIROLO explique les données liées à la pente recueillies, de l'ordre du 1/1000.

M. JOLIVET rappelle un besoin de précisions concernant les espèces cibles, liés à des questions posées par l'OFB (Vincent VAUCLIN).

Concernant les profils, M. MIROLO explique que l'incision du Colin dans la zone perchée se poursuivra jusqu'à ce que le cours d'eau retrouve un équilibre dans son profil longitudinal, et ceci sur une échelle de temps assez longue.

Concernant le cadastre, M. JOLIVET présente les différents propriétaires recensés au sein du cadastre, et indique à la commune et aux riverains de ne pas hésiter à faire des retours sur les riverains, ou de mettre en contact le syndicat.

Les scénarios

M. JOLIVET présente les scénarios autour desquels se sont entendu le SIVY et le Bureau d'étude, et propose un tour de table pour recueillir les avis de chacun. Il indique qu'au regard du complexe et des demandes des riverains, il pourrait être intéressant d'envisager l'effacement de l'ouvrage sur le ruisseau de la Brosse comme action connexe, et que revoir le profil de ce cours d'eau en rehaussant par exemple son lit par la mise en place de blocs + recharge granulométrique est envisageable, en précisant que l'érosion régressive continuera sur ce linéaire dans la situation actuelle, sur ce linéaire qui a déjà fait l'objet d'un remplacement, par Mme YVARD, d'une passerelle fragilisée. Ceci permettrait également, dans le scénario de maintien des linéaires dans les axes actuels, d'envisager un écoulement ponctuel d'une partie du ruisseau de la Brosse en contre-sens du bief jusqu'au Colin.

Il explique par ailleurs que les perspectives en termes de coûts pour la collectivité permettront certainement d'éclaircir la meilleure des solutions d'effacement réalisable à l'échelle de la collectivité.

M. GILLET indique une préférence pour le scénario d'effacement et maintien dans l'axe, mais n'est pas fermé à la remise en fond de vallée selon les actions connexes (accessibilité notamment).

M. COSSON explique le principe de l'emboîtement et propose de voir la vidéo d'une remise en fond de vallée réalisée par le syndicat en 2019 à St-Martin d'Auxigny (visionnage de la vidéo).

M. JOLIVET et M. MIROLO expliquent certaines incidences techniques et financières liées à l'emboîtement, la mise en place de pré-barrages, la remise en fond de vallée selon les connexions à envisager, avec notamment un petit bois à traverser dans la variante de la connexion la plus en amont pour le scénario de remise en fond de vallée.

Il est indiqué qu'un arasement (effacement partiel de l'ouvrage) paraît peu viable vu l'état de l'ouvrage, il s'agirait davantage de retirer l'ouvrage pour en reconstruire un, ceci revient à la réalisation de pré-barrages. (Mixte-pré-barrage – emboîtement) ?

M. JOLIVET explique également que le scénario « remise en fond de vallée » occasionnera le comblement du bras actuel, puisqu'il ne s'agira pas de construire un ouvrage de partage des eaux en amont, ceci entraînerait une dégradation trop importante des écoulements et une incohérence dans la philosophie de l'intervention, des incidences enfin sur le foncier et méthodologie des travaux.

M. JOLIVET s'adresse à M. ROGER et M. BALL en indiquant que, quelque-soit le scénario à développer et éventuellement mis en œuvre, il sera, selon lui, indispensable de développer un projet de valorisation autour du bief, qui ne sera plus en eau, mais qui représente un élément important du patrimoine d'Aubinges, même sans écoulement. (Panneaux, expositions, ...)

M. ROGER évoque la possibilité d'en faire un chemin.

M. MALATRE répond qu'il restera nécessaire de respecter le cadastre et la propriété, en expliquant le contexte de propriété basé sur la mitoyenneté des linéaires classés « cours d'eau ». Il rappelle par ailleurs le contexte de qualification d'un linéaire en cours d'eau pour envisager son devenir, dont la gestion dépendra du Code de l'Environnement ou du Code rural selon le cas, et ce que cela conditionne en termes de procédures liées à l'entretien du linéaire.

M. JOLIVET demande les relations de la commune, de M. GILLET et Mme YVARD avec les autres propriétaires riverains concernés par les scénarios de remise en fond de vallée.

Mme YVARD indique un fort attachement des riverains au patrimoine, elle rappelle enfin que l'entretien était régulier et réalisé par la quasi-totalité des riverains, que le défaut de gestion du bief par seulement quelques propriétaires a suffi à créer un « bouchon », et à entraîner en quelques années la dégradation du linéaire, jusqu'à l'interruption totale des écoulements du bief.

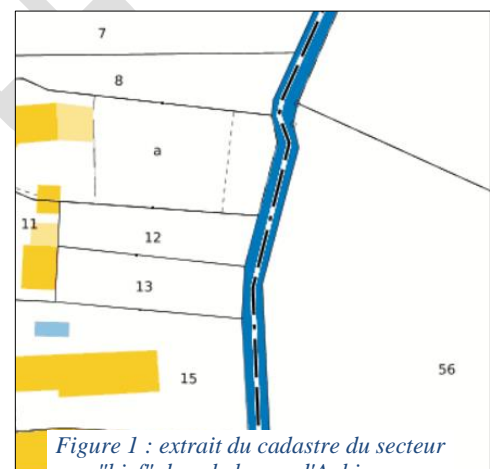


Figure 1 : extrait du cadastre du secteur "bief" dans le bourg d'Aubinges

Les scénarios retenus pour la phase 2

1. **Effacement et maintien dans l'axe, stabilisation du lit par pré-barrages :** Cette solution consiste à effacer l'ouvrage et à rattraper la pente et à stabiliser le profil en long du cours d'eau par une succession de pré-barrages. Cette solution pourrait être couplée avec une rampe rustique en enrochement.
2. **Effacement et maintien dans l'axe avec emboîtement du lit :** Dans cette solution, l'incision du lit engendrée par l'effacement de l'ouvrage sera gérée par la réalisation d'un lit emboîté qui permet d'adoucir les berges et d'éviter tout risque « d'effondrement ».
3. **Effacement et remise en fond de vallée.** Ce scénario consiste à remettre le cours d'eau dans son thalweg naturel. Il présente deux variantes possibles : une connexion du lit restauré sur la parcelle communale à l'amont ou une connexion sur la parcelle de M. GILLET.
4. **Effacement et remise en fond de vallée avec maintien de l'axe actuel (en tout ou partie) qui sera fonctionnel ponctuellement, en période de hautes eaux (bras de décharge).** Cette solution permet de conserver un écoulement dans le bief pour les débits les plus importants du Colin. (*Solution qui limite la fonctionnalité du cours d'eau remis en fond de vallée et sa connexion latérale, permet de conserver l'axe actuel*)

Ce présent relevé est associé à son support de présentation, disponible au téléchargement sur la page internet dédiée du SIVY (www.vallee-vevre.com) > Base documentaire > étude seuil de la Salarderie à Aubinges